



PROCES-VERBAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN, Mme Marine FILIPIDIS, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, M. Jean-Michel LE QUILLIEC, Mme Sophie DHOURY-LEHNER, M. Fabrice MARTIN (*de la délibération 26B013 à la délibération 26B014*), M. Olivier CARRE, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pierre BEGHIN, M. Didier ROSIER, Mme Isabelle ROSE MASSEIN, M. Fabrice MARTIN (*de la délibération 26B001 à la délibération 26B012*), M. Alexandre OUIZILLE.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-François DARDENNE, Mme Catherine DAILLY, Mme Bérénice TALL.

Nombre de Conseillers en exercice :	21
Quorum :	11

<u>Délibération 26B001 à la délibération 26B012</u>	
Nombre de présents :	13

<u>Délibération 26B013 à la délibération 26B014</u>	
Nombre de présents :	14

Table des matières

26B013 – MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE PRET DE VEHICULE.....	3
26B014 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DES ACTIONS CULTURELLES DU PROJET CHAPITEAUX GOURNAY 2026	3

26B001 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE URBAINE EN GARE DE CREIL - SOLLICITATION DE L'AIDE DE L'ETAT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES	4
26B002 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE L'ACSO & GARE & CONNEXIONS POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE EN GARE DE CREIL.....	5
26B003 – ATTRIBUTION DU MARCHE "RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEURS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET DE LA COMMUNE DE CREIL"	6
26B004 – PLATEFORME PROCH'EMPLOI : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE ET DEMANDE DE FINANCEMENT 2026 AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE	6
26B005 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION "ALLIANCE VILLES EMPLOI" (AVE).....	7
26B006 – GENS DU VOYAGE - TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DJANGO REINHARDT A SAINT MAXIMIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT 2026.....	8
26B007 – OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - REGULARISATION	10
26B008 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO POUR DES PROJETS LIES A LA MOBILITE	10
26B009 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LES PROJETS LIES A LA MOBILITE	11
26B010 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR DES PROJETS LIES A LA MOBILITE.....	11
26B011 – NPNRU - QUARTIER DES MARTINETS - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA VILLE DE MONTATAIRE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEVANT LE COLLEGE ANATOLE France	12
26B012 – AVENANT N°1 AU MARCHE "FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES A LA POMPE DESTINES AUX VEHICULES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE"	12

M. VILLEMMAIN :

Chers collègues, nous allons avancer d'un bon pas.

Concernant l'ordre du jour, deux rapports sont modifiés et ajoutés. Le premier sera présenté par Monsieur Perrin, il nous expliquera donc les modifications apportées.

Un second rapport devra également être ajouté.

Par ailleurs, compte tenu de contraintes professionnelles, notre collègue Monsieur Martin souhaite présenter ses rapports en début de réunion. S'il n'y a pas d'opposition à ces modifications, nous pouvons avancer ainsi.

Vous avez reçu le calendrier des manifestations et des réunions.

Procès-verbal de la précédente réunion. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Il en est donc ainsi décidé.

26B013 – MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE PRET DE VEHICULE

M. MARTIN :

Cette mise à jour de la convention fait suite aux travaux de la commission « Loisirs » afin de rendre les règles d'attribution plus équitable. La réservation doit être effectuée au moins 15 jours avant avec les informations relatives au déplacement, au conducteur et aux dates d'utilisation.

Le prêt est gratuit mais limité à 3 réservations par an. Toute association ayant réservé le minibus mais n'ayant pas honoré sa réservation sans avoir prévenu l'Agglomération Creil Sud Oise au préalable se voit dans l'impossibilité de refaire une demande durant l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la modification des règles d'attribution ;
- De valider les termes de la convention type annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

26B014 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS DE FRANCE POUR LE DEPLOIEMENT DES ACTIONS CULTURELLES DU PROJET CHAPITEAUX GOURNAY 2026

M. MARTIN :

Depuis deux ans, l'ACSO, en partenariat avec La Faïencerie, œuvre au développement du projet de chapiteau Gournay. Ce projet a pour objectif d'accueillir quatre compagnies de cirque en résidence sur le site de l'ancien lycée Gournay, afin de soutenir la création artistique et de développer l'action culturelle sur le territoire.

Une attention particulière est portée aux actions à destination des enfants, des personnes en situation de handicap, ainsi que, plus largement, à l'ensemble des publics.

Pour la saison 2026, le projet prévoit l'accueil de quatre nouvelles compagnies, sur la période allant d'avril à septembre :

- *Compagnie Les Choses de Rien en avril-mai*
- *Compagnie le cirque Pardi ! en avril-mai*
- *Compagnie La Fauve en mai - juin*
- *Compagnie A Portés de Mains en août – septembre.*

Le projet prévoit des sorties de résidence, en lien étroit avec les acteurs locaux.

Pour l'année 2026, une demande de subvention d'un montant de 20 000 euros est sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France, complétée par une aide de 5 000 euros par compagnie. Ces financements ont pour objectif de soutenir les actions culturelles menées dans le cadre du projet ainsi que de contribuer à la rémunération des équipes artistiques.

Il est donc demandé d'approuver cette demande de subvention.

M. VILLEMAIN :

Des questions, des observations ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la demande de subvention de 20 000 € à la Région Hauts de France permettant la mise en œuvre des actions culturelles dans le cadre du projet d'accueil de compagnies circassiennes sur la Friche Gournay.
- D'autoriser le Président à signer ladite demande de subvention et tous les documents afférents.

26B001 – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE URBAINE EN GARE DE CREIL - SOLLICITATION DE L'AIDE DE L'ETAT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX CONNEXES

M. VILLEMAIN :

Nous reprenons dans l'ordre.

Mme BONNEFOND :

Les travaux dits « connexes », réalisés par SNCF RESEAU, permettront, dans un premier temps, le démarrage des travaux de la passerelle urbaine. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une délibération en date du 11 décembre, visant à valider la convention de financement entre l'ACSO et la Région.

À ce stade, il s'agit désormais de solliciter des subventions auprès de l'État pour cette tranche de travaux. En fonction du niveau de participation financière de l'État, il sera nécessaire de modifier la convention de financement entre l'ACSO et la Région, convention qui a déjà été approuvée.

Par ailleurs, le plan de financement global du projet est aujourd'hui quasiment validé. La participation financière de l'ACSO dans ce cadre est estimée à environ 33 % du coût total du projet, lequel est évalué à 27 millions d'euros. La contribution de l'ACSO s'élèverait ainsi à un montant supérieur à 8 millions d'euros, un niveau inférieur aux premières estimations réalisées, ce qui constitue une évolution très positive pour la collectivité.

M. VILLEMAIN :

Y a-t-il des questions ?

Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver la demande de subvention auprès de l'Etat d'un montant de 450 000 € correspondant à 14% du financement des travaux connexes ferroviaires réalisés par SNCF RESEAU en 2026, pour le projet de passerelle urbaine en gare de Creil. La clé de répartition entre les financeurs sera la suivante :

Phase REA Connexes	Clé de répartition %	Passerelle urbaine
Etat	14%	450 000
Région Hauts-de-France	14,4%	453 024
ACSO	71,3 %	2 242 776
TOTAL	100,00 %	3 146 800

- D'autoriser le Président à solliciter cette subvention et de signer tout document afférant à cette demande de subvention.

26B002 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE L'ACSO & GARE & CONNEXIONS POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE EN GARE DE CREIL

M. VILLEMMAIN :

Une convention de groupement de commandes est proposée entre l'ACSO et Gare & Connexions, en vue de la passation des marchés nécessaires à l'opération.

Il s'agit d'une procédure classique. La mise en place de ce groupement d'achats permettra de lancer les marchés de manière coordonnée et conjointe, tant pour Gare & Connexions que pour l'ACSO.

Il est donc proposé à l'assemblée d'approuver la convention de groupement de commandes, laquelle définit les modalités de fonctionnement du groupement, la répartition des rôles entre ses membres, ainsi que les droits et obligations de chacun.

Des oppositions à la création de ce groupement de commandes ? Non.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'approuver les termes de la convention du groupement de commandes temporaire entre l'ACSO et Gare et Connexions, pour la passation du marché de travaux pour la construction de la passerelle en gare de Creil
- D'autoriser le Président à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

26B003 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ "RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEURS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET DE LA COMMUNE DE CREIL"

M. VILLEMMAIN :

Il s'est tenu une commission d'appel d'offres tout à l'heure. Je vous propose de suivre l'avis de la CAO et de choisir l'offre de la seule entreprise qui a déposé une proposition, TALLEN SI en retenant son offre variante avec du matériel plus sophistiqué et légèrement moins cher.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer le marché « RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SERVEURS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE ET DE LA COMMUNE DE CREIL » à l'entreprise **TALLEN SI** pour sa proposition variante ;
- D'autoriser le Président à signer le marché, tout document y afférent et les avenants ultérieurs d'un montant inférieur à 5 % par rapport au montant du marché initial.

26B004 – PLATEFORME PROCH'EMPLOI : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CADRE ET DEMANDE DE FINANCEMENT 2026 AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

M. CARRE :

Il s'agit de la plateforme « Proche Emploi », avec le renouvellement de la convention-cadre, ainsi que le dépôt d'une demande de financement pour l'année 2026 auprès de la Région Hauts-de-France.

La Plateforme Proch'Emploi est un dispositif initié par la Région Hauts de France. La Région en compte 23 sur l'ensemble du territoire.

Une nouvelle convention-cadre d'intervention est proposée par la Région Haut-de-France pour 2026-2028.

Cette nouvelle convention cadre définit les quatre axes essentiels de travail des plateformes :

- nouer une relation directe avec les entreprises, particulièrement les TPE-PME,
- détecter les offres d'emploi cachées,
- accompagner les recrutements de façon personnalisée en lien avec les partenaires de l'emploi et de la formation,
- animer et valoriser le tissu économique.

En 2026, le dispositif reste soutenu par la Région Hauts de France puisque le financement se fait à 80% dans une limite de 100 000 € annuels et l'équipe de la plateforme Proch'Emploi bénéficie d'une animation et d'un accompagnement renforcé par les équipes de la direction Proch'Emploi de la

Région Hauts-de-France. Il convient donc de solliciter le Conseil Régional pour bénéficier de cette subvention.

Une concertation est en cours pour sonder le souhait des 6 intercommunalités partenaires de contribuer au reste à charge, qui est de 20%.

Notons qu'un nouveau découpage est proposé par la Région. Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) qui devait être rattachée à la Plateforme de Soissons a demandé à la Région de rester rattachée à la Plateforme Proch'Emploi de Creil et la Communauté de communes du Pays de Thelle (CCPT) jusqu'à lors partiellement couverte par la Plateforme de Creil et de Beauvais, est désormais complètement rattachée à la Plateforme de Beauvais.

M. VILLEMAIN :

Merci.

Ce dispositif est lourd. Il regroupe plusieurs EPCI du sud de l'Oise et l'ACSO paye une très grande part du financement du dispositif. Il faut réfléchir à un nouveau financement pour éviter la lourdeur administrative d'un système léger et efficace mais d'une lourdeur financière et administrative inversement proportionnelle à son efficacité sur le terrain. La future équipe devra travailler sur le sujet pour alléger le système.

S'il n'y a pas d'opposition, on passe au suivant.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter la Région des Hauts-De-France pour le financement de la plateforme Proch'Emploi au titre de l'année 2026,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention cadre concernant la plateforme Proch'emploi et tout document se rapportant.

26B005 – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION A L'ASSOCIATION "ALLIANCE VILLES EMPLOI" (AVE)

M. CARRE :

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise adhère depuis 2021 à l'association Alliance Villes Emploi, laquelle accompagne les collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi, notamment en matière de clauses sociales d'insertion.

Cette adhésion est annuelle et la cotisation pour l'exercice s'élève à 1 776,78 euros. Pour rappel, les clauses sociales d'insertion constituent des opportunités d'emploi et de formation à destination de publics en difficulté d'accès au marché du travail classique.

Procès-verbal – Bureau communautaire du 21 janvier 2026

En 2025, près de 20 000 heures de travail d'insertion ont été réalisées, contre 16 000 heures en 2024. Ces actions ont bénéficié à 185 personnes en 2025, contre 95 personnes en 2024, mobilisées dans le cadre des principaux marchés de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise ainsi que des marchés liés au renouvellement urbain dans les quartiers des Hauts de Creil et des Martinets à Montataire.

Il est proposé au Bureau communautaire de valider le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise à l'association Alliance Villes Emploi pour l'exercice concerné ; d'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'un montant de 1 776,78 euros et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

M. VILLEMAIN :

Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Y a-t-il des oppositions ?

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider le renouvellement d'adhésion de l'ACSO à l'Association « Alliance Villes Emploi » pour 2026,
- De verser la cotisation annuelle à l'Association « Alliance Villes Emploi » d'un montant de : 1776, 86 euros,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

26B006 – GENS DU VOYAGE - TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS DJANGO REINHARDT A SAINT MAXIMIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS FONDS VERT 2026

Mme ZRARI :

La délibération proposée a pour objet d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'État afin d'équiper le site des TFL à Saint-Maximin en panneaux solaires et en poêles à granulés.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le respect des obligations fixées par le schéma départemental. Il convient également de souligner qu'il a été construit en étroite collaboration avec les familles concernées, lesquelles ont pleinement adhéré à la démarche et participé à l'ensemble des ateliers proposés. Ces échanges ont permis de renforcer leur responsabilisation, notamment en matière de maîtrise des consommations énergétiques et des fluides.

Le coût total des équipements est estimé à 172 600 euros hors taxes. Il est proposé de solliciter une subvention de l'État pouvant atteindre 60 % du montant du projet, soit environ 103 560 euros.

Cette opération s'inscrit dans la continuité des travaux engagés sur le site de Saint-Maximin.

M. LE PAPE :

Il est rappelé que le schéma départemental auquel il a été fait référence a fait l'objet d'un recours de la part d'un groupement de communes et se trouve, à ce jour, suspendu et remis en cause dans son application. En conséquence, le cadre d'intervention actuellement en vigueur n'est plus applicable.

Un point a été fait concernant les communes concernées par cette situation. La collectivité se trouve aujourd'hui dans une période transitoire, marquée par une forme d'incertitude, le schéma départemental ne produisant plus d'effets juridiques. Il n'est toutefois pas envisagé de revenir au schéma antérieur, datant de plusieurs années, lequel ne correspond plus à l'état d'avancement des actions menées sur le territoire.

Des échanges sont en cours avec les services de l'État, dans l'attente de précisions. L'enjeu pour la période à venir est de définir collectivement un nouveau schéma départemental. Cette situation interroge notamment sur la possibilité de continuer à recourir à la procédure d'autorisation administrative d'évacuation en cas d'occupations illicites constatées sur le territoire.

Il est rappelé qu'en 2025, cette procédure administrative a été utilisée à quinze reprises sur le territoire intercommunal, ce qui témoigne de son importance opérationnelle. À ce stade, il n'est pas possible de déterminer si, en cas de nouvelle occupation illicite, cette procédure pourra continuer à être mobilisée, celle-ci étant distincte de la procédure pénale, nettement plus longue.

Dans l'attente de réponses de l'État, subsistent des interrogations quant à la gestion de cette période transitoire, dont la durée demeure incertaine (quelques mois ou davantage), ainsi que sur les marges de manœuvre du préfet en l'absence de schéma départemental opposable.

Dès que des éléments de clarification seront communiqués par les services de l'État, les communes concernées en seront informées. Il est précisé que les communes précédemment couvertes par le schéma départemental, telles que Creil, Saint-Maximin et Nogent, bénéficiaient jusqu'alors de cette procédure du fait de leur conformité au schéma.

La situation reste donc à suivre.

M. VILLEMMAIN :

Par ailleurs, l'intercommunalité qui a porté le recours est l'une des plus petite de l'Oise, laquelle refuse toute forme de collaboration, y compris avec les partenaires institutionnels existants type SMDO.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds vert 2026, pour l'acquisition de panneaux solaires et de poêles à granulés dans le cadre du projet de construction de terrains familiaux locatifs à Saint-Maximin, estimée à 172 600,00 € HT, au taux maximum de 60 %, soit un montant de demande de subvention de 103 560 € HT.
- D'autoriser le Président ou son/sa représentant(e) à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.
- D'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget 2026.

26B007 – OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - REGULARISATION

M. BOUKACHBA :

Il s'agit d'une régularisation pour un dossier présenté le 3 septembre 2024. Il est proposé d'allouer une subvention de 2 000,00 € à M. PRAQUIN NICOLAS.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'allouer une subvention de 2 000,00 € à M. PRAQUIN NICOLAS – 5 rue de La Rochefoucauld à Nogent sur Oise pour un conventionnement ANAH LOC 2 d'un logement.

26B008 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SMTCO POUR DES PROJETS LIES A LA MOBILITE

M. WEYN :

Il s'agit de demande de subventions au SMTCO comme chaque année. Les deux rapports suivants relèvent aussi de demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions suivantes auprès du SMTCO :
 - Amélioration d'un réseau de transport collectif régulier pour un montant de 310.000 €
 - Exploitation d'un réseau de transport collectif à la demande pour un montant de 200.000 €
 - Animation organisée pendant la semaine de la mobilité ou autre événement faisant la promotion de la mobilité pour un montant de 10.000 €
 - Acquisition de véhicules motorisés pour le transport collectif pour un montant de 600.000 €
 - Exploitation de services liés aux mobilités actives pour un montant de 11.000 €
 - Acquisition de véhicules liés aux mobilités actives pour un montant de 6.000 €
 - Etude pour la réalisation d'un Plan de Mobilité Inter-Entreprises sur la Zone de Vaux pour un montant de 3.000 €
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

26B009 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LES PROJETS LIES A LA MOBILITE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions suivantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise :
 - 605.195 € représentant 36 % du montant des travaux d'aménagement des berges entre Creil, Montataire et Saint-Leu d'Esserent, qui seront lancés en 2026 (1.681.097,72 €),
 - 180.000 € représentant 36 % du montant des travaux d'aménagement en lien avec le Schéma Communautaire des Modes Actifs, visant à la création d'un réseau intégré et continue de voiries adaptées aux vélos, qui seront lancés en 2026 (500.000 €),
 - 168.285 €, représentant 26 % du montant total des travaux (647.248,14 €) pour la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêts du réseau AXO (2025-2027) étant précisé que, en cas d'obtention, ces subventions seront déduites proportionnellement du reste à charge des villes, acté dans le cadre du plan de financement communes/intercommunalité de cette opération.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

26B010 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR DES PROJETS LIES A LA MOBILITE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions suivantes dans le cadre de la DSIL :
 - 739.683 € représentant 44 % du montant des travaux d'aménagement des berges entre Creil, Montataire et Saint-Leu d'Esserent, qui seront lancés en 2026 (1.681.097,72 €),
 - 220.000 € représentant 44 % du montant des travaux d'aménagement en lien avec le Schéma Communautaire des Modes Actifs, visant à la création d'un réseau intégré et continue de voiries adaptées aux vélos, qui seront lancés en 2026 (500.000 €),
 - 349.514 €, représentant 54 % du montant total des travaux (647.248,14 €) pour la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) – Mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêts du réseau AXO (2025-2027) étant précisé que, en cas d'obtention, ces subventions seront déduites proportionnellement du reste à charge des villes, acté dans le cadre du plan de financement communes/intercommunalité de cette opération.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

26B011 – NPNRU - QUARTIER DES MARTINETS - AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE LA VILLE DE MONTATAIRE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DEVANT LE COLLEGE ANATOLE France

Mme FILIPIDIS :

J'aimerais présenter mes meilleurs vœux à ceux et celles que je n'ai pas encore vu. Il s'agit d'un rapport concernant le NPNRU situé dans le quartier des Martinets, il est proposé d'autoriser l'occupation d'une parcelle appartenant encore à l'ACSO. Dans le cadre du transfert de l'ancienne voirie vers le Département, certaines portions de terrain demeurent en effet de propriété ACSO.

Cette autorisation a pour objet de permettre la réalisation de travaux, essentiellement destinés à sécuriser la circulation piétonne. Les travaux concernés seront réalisés à l'été 2026, à l'exception de certaines interventions à caractère paysager qui pourront être programmées ultérieurement.

L'occupation du terrain est consentie à titre gracieux.

M. VILLEMAIN :

Des questions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- D'autoriser la commune de Montataire à occuper la parcelle référencée section ZD numéro 578, d'une superficie de 459 m², située devant le portail d'entrée principal du collège Anatole France, afin qu'y réalise des travaux d'aménagement prévus dans le cadre du NPNRU du quartier des Martinets, pour une période allant du 15 juin 2026 au 15 mars 2027.
- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment pour prolonger l'occupation, et/ou signer tout document visant à préciser les conditions de cette occupation, en particulier pour ce qui concerne la coordination entre les services publics intéressés et les autres intervenants pendant tout le déroulé du projet.

26B012 – AVENANT N°1 AU MARCHÉ "FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES A LA POMPE DESTINES AUX VEHICULES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE"

M. VILLEMAIN :


En l'absence d'Isabelle ROSE MASSEIN, excusée, il est proposé de valider l'avenant n°1 au marché public relatif à la fourniture de carburant. Cet avenant est rendu nécessaire en raison du changement de domiciliation bancaire de la société titulaire du marché.

Pas d'opposition, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE :

- De valider l'avenant n°1 au marché public relatif à la « FOURNITURE DE CARBURANTS PAR CARTES ACCREDITIVES A LA POMPE DESTINES AUX VEHICULES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE » ayant pour objet d'acter le changement de coordonnées bancaires de la société MOONGROUP,
- D'autoriser le président à signer l'avenant et tout document y afférent.



24, rue de
la Villageoise
CREIL

Président
Jean-Claude VILLEMAIN

The stamp is circular with the text 'Agglomération Creil Sud Oise' around the perimeter and '24, rue de la Villageoise CREIL' in the center. A star is at the bottom. The signature 'Jean-Claude VILLEMAIN' is written in cursive over the stamp.

